

Avenant au règlement des études Chorégraphique 2020-2021

24/04/21

Cette année scolaire 2020-2021, en raison de la crise sanitaire de notre pays, des dispositions particulières sont prises pour assurer la validation des fins de cycle et des passages de cycles.

Nous vous invitons à consulter le règlement des études chorégraphiques pour l'obtention des UV, des passages de cycle et du rôle du conseil d'enseignants. <https://www.ospb.eus/scolarite/les-etudes/>

ORGANISATION DES EXAMENS POUR L'ANNÉE 20/21 **Exceptionnellement et uniquement pour l'année scolaire 2020-2021 :**

Pour tous les cycles :

L'évaluation de l'élève s'appuie sur le contrôle continu. Ce contrôle peut prendre plusieurs aspects :

- des bulletins ;
- des devoirs qui peuvent être demandés par les enseignants sous plusieurs formes écrits, travail avec support vidéo, composition chorégraphique, etc. ;
- des visites de classe par l'équipe enseignante ;
- des appréciations de l'équipe enseignante à l'aide des différentes grilles présentées et distribuées aux élèves durant l'année (*cette liste n'est pas exhaustive*).

L'attribution du diplôme de BEC est effectuée par le conseil d'enseignants sur la base des éléments du contrôle continu dans la discipline dominante et complémentaire.

L'affectation dans le cours de l'année suivante est effectuée par le conseil d'enseignants.

Le cas échéant, la validation du passage dans le cycle supérieur est déterminée par le Conseil d'enseignants.

Premier cycle danse classique et contemporaine :

Les élèves seront évalués par l'équipe danse au cours d'une visite de classe. Cette évaluation s'effectuera sur la base de critères de la grille d'évaluation de l'examen distribuée aux élèves. Cette évaluation complètera le contrôle continu. Ce contrôle aura lieu sous réserve d'une reprise possible des cours en présentiel en mai 2021.

Deuxième cycle classique et contemporain Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) :

Les élèves seront évalués par l'équipe danse lors d'une visite de cours. Cette évaluation s'effectuera sur la base de critères de la grille d'évaluation de l'examen distribuée aux élèves. Cette évaluation complètera le contrôle continu.

- La discipline complémentaire sera également évaluée par une visite de classe.
- Ces visites de cours auront lieu sous réserve d'une reprise possible des cours en présentiel en mai 2021.

Troisième cycle danse classique et contemporaine Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) :

Le contenu de l'épreuve est modifié de la façon suivante :

- Un cours d'une durée de 45 min à 1 h 15 (selon le nombre d'élèves présentés) dans la dominante (plusieurs passages en petit groupe et seul(e))
- Interprétation individuelle d'une composition personnelle, accompagnée d'une présentation de son propos chorégraphique

Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)
du Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Contrôle du Cycle d'Orientation Professionnelle dominante danse classique

Le contenu de l'épreuve est modifié de la façon suivante :

- Présentation de classe
- Un cours d'une durée de 45 min à 1 h 15 (selon le nombre d'élèves présentés) dans la dominante (plusieurs passages en petit groupe et seul(e)).
- Interprétation individuelle d'un extrait d'une variation au choix de l'enseignant
- Évaluation du dossier personnel

Épreuve du DEC UV de dominante classique

Le contenu de l'épreuve est modifié de la façon suivante :

- Présentation de classe
- Un cours d'une durée de 45 min à 1 h 15 (selon le nombre d'élèves présentés) dans la dominante (plusieurs passages en petit groupe et seul(e)).
- Interprétation individuelle d'une variation au choix de l'enseignant (si les cours ont eu lieu durant 2 trimestres)
- Interprétation individuelle d'une composition personnelle, avec explication de son propos chorégraphique
- Évaluation du dossier personnel

Contrôle du Cycle d'Orientation Professionnelle contemporain

Le contenu de l'épreuve est modifié de la façon suivante :

- Présentation de classe
- Interprétation individuelle d'un extrait de variation imposée
- Interprétation individuelle d'une composition personnelle, avec explication de son propos chorégraphique
- Évaluation du dossier personnel

Épreuve du DEC UV de dominante contemporaine

Le contenu de l'épreuve est modifié de la façon suivante :

- Présentation de classe
- Interprétation individuelle de la variation imposée avec possibilité d'aménagements
- Interprétation individuelle d'une composition personnelle, avec explication de son propos chorégraphique
- Évaluation du dossier personnel

Épreuve d'entrée du Cycle d'Orientation Professionnelle dominante danse classique

Le contenu de l'épreuve est modifié de la façon suivante :

- Présentation de classe
- Un cours d'une durée de 45 min à 1 h 15 (selon le nombre d'élèves présentés) dans la dominante (plusieurs passages en petit groupe et seul(e)).
- Interprétation individuelle d'une variation au choix de l'enseignant (si les cours ont eu lieu durant 2 trimestres)
- Interprétation individuelle d'une composition personnelle, avec explication de son propos chorégraphique
- Évaluation du dossier personnel
- Entretien

Avenant au règlement des études Musique 2020-2021

24/04/21

Cette année scolaire 2020-2021, des dispositions particulières sont prises pour assurer la validation des fins de cycle en raison de la crise sanitaire de notre pays.

Nous vous invitons à consulter le règlement des études chorégraphiques pour, l'obtention des UV, les passages de cycle et le rôle du conseil d'enseignants. <https://www.ospb.eus/scolarite/les-etudes/>

Pour l'année scolaire 2020-2021 :

Premier cycle

- Pour la Formation Musicale, le conseil d'enseignants du département décide sur la base du contrôle continu, du passage en deuxième cycle des élèves.
- Pour l'instrument et la Pratique Collective, le conseil d'enseignants de chaque département de référence décide sur la base du contrôle continu, de la grille d'évaluation de fin de cycle et sans prestation musicale, du passage en deuxième cycle des élèves.

Deuxième cycle (BEM)

- Pour la Formation Musicale, le conseil d'enseignants du département décide sur la base du contrôle continu, l'obtention de l'UV de Formation Musicale de BEM des élèves.
- Pour l'instrument et la Pratique Collective, le conseil d'enseignants de chaque département de référence décide sur la base du contrôle continu, de la grille d'évaluation de fin de cycle et sans prestation musicale, de l'obtention de l'UV Instrumentale et de l'UV de Pratique Collective de BEM des élèves.

Troisième cycle

- Les UV nécessaires pour le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) sont validées par les conseils d'enseignants respectifs, sur la base du contrôle continu, et exceptionnellement cette année sans prestation musicale, ni épreuves communes.
Le projet musical de l'élève ne sera pas obligatoire cette année pour l'obtention du CEM.

Cycle d'Orientation Professionnel (COP)

L'obtention de l'**UV régionale** (Formation Musicale et Initiation à l'analyse) pour le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est validée par le conseil d'enseignant, sur la base du contrôle continu sans épreuves orales et écrites.

Les contrôles, les entrées et les épreuves terminales de la **discipline principale** du Cycle à Orientation Professionnel (COP) auront lieu en présentiel dans les mêmes conditions que celles énoncées au règlement des études de notre réseau sud-aquitain.

Avenant au règlement des études Théâtre 2020-2021

Cette année scolaire 2020-2021, des dispositions particulières sont prises pour assurer la validation des fins de cycle et des passages de cycles en raison de la crise sanitaire de notre pays.

Nous vous invitons à consulter le règlement des études Théâtre pour, l'obtention des UV, les passages de cycle et le rôle du conseil d'enseignants. <https://www.ospb.eus/scolarite/les-etudes/>

« Les évaluations et les passages en cycle supérieur »

A la suite des différentes contraintes sanitaires dues à la **Covid 19**, des difficultés à organiser les différents examens de fin de cycle, le conseil des enseignants du département théâtre a décidé pour l'orientation des élèves, de s'appuyer sur **l'évaluation continue** de l'élève et de son investissement dans les **présentations de travaux de fin de cycle** prévues.

Evaluation continue

Réalisée par le conseil des enseignants trois fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :

- Des objectifs pédagogiques à atteindre
- De l'investissement et de la qualité de son travail d'interprétation
- De son comportement personnel et de son implication vis-à-vis du groupe

Présentations de travaux de fin de cycle

Le théâtre étant avant tout un Art collectif, il nous semble important de maintenir, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, le calendrier des présentations de chaque cycle. Ce moment de responsabilité partagée autour d'un projet collectif sera le second pilier de notre évaluation.

Décisions adoptées

INITIATION 1 : Le conseil des enseignants prendra en compte l'évaluation continue et **la présentation de travaux des INITIATION 1** programmée au théâtre du Versant mi-juin.

Une **évaluation terminale** permettra à l'élève et sa famille de prendre connaissance des appréciations et de la décision prise par le conseil des enseignants.

INITIATION 2 : Le conseil des enseignants prendra en compte l'évaluation continue et **la présentation de travaux des INITIATION 2** programmée à l'Auditorium Grenet dans le cadre des « Ecritures théâtrales jeunesse » les 5 et 7 juin 2021.

Une **évaluation terminale** permettra à l'élève et sa famille de prendre connaissance des appréciations et de la décision prise par le conseil des enseignants.

Pour les élèves issus du parcours INITIATION 2 et qui remplissent les conditions d'âge, l'admission en Cycle 1 pourra être proposée exceptionnellement sur proposition de l'équipe enseignante à la suite du conseil de fin juin 2021.

CYCLE 1 (1 à 2 ans) : La décision finale sur le passage en Cycle 2, ou la poursuite en cycle 1 (2^{ème} année) ou l'arrêt des études est prise par le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant. Elle prendra en compte l'évaluation continue et la présentation de travaux de fin de cycle 1 programmée au théâtre des Chimères début juin.

Une **évaluation terminale** permettra à l'élève et sa famille de prendre connaissance des appréciations et de la décision prise par le conseil des enseignants.

CYCLE 2 (2 ans) : La décision finale sur le passage en Cycle 3 ou l'arrêt des études est prise par le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant. Elle prendra en compte l'évaluation continue et la présentation de travaux de fin de cycle 2 programmée au théâtre des Chimères les 22 et 23 mai 21

Une **évaluation terminale** permettra à l'élève et sa famille de prendre connaissance des appréciations et de la décision prise par le conseil des enseignants.

Brevet d'Etudes Théâtrales

Le Brevet d'Etudes Théâtrales (BET) est décerné par le conseil des enseignants, présidé par le directeur ou son représentant, au moment du conseil des enseignants qui statue sur le passage de cycle. Ce diplôme reconnaît, valorise et valide le parcours de formation.

Le BET comprend 2 Unités d'Enseignement :

UE « Interprétation » et UE « Culture théâtrale » seront attribuées sur la base de ***l'évaluation continue, du « journal de bord »*** et de ***la présentation de travaux de fin de cycle 2***

Il est délivré aux élèves qui finalisent leur formation en Cycle 2 et qui répondent aux exigences formulées par le conseil des enseignants (assiduité, engagement, comportement). Il n'induit pas un passage automatique en cycle 3.

CYCLE 3 (2 ans) : A l'issue de la deuxième année du cursus de formation, le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes en tenant compte de ***l'évaluation continue, du « journal de bord »*** et de ***la présentation de travaux de fin de cycle 3*** envisagée à l'Auditorium Grenet du 25 au 27 juin 21.

Une **évaluation terminale** permettra à l'élève et sa famille de prendre connaissance des appréciations et de la décision prise par le conseil des enseignants.

Décisions envisagées :

1. Obtention du Certificat d'Etudes Théâtrales si l'élève a validé les 4 U.E
2. La possibilité exceptionnelle de poursuite des études en cycle 3 (3^{ème} année par dérogation)
3. L'arrêt des études

Certificat d'Etudes Théâtrales :

- UE 1 : Interprétation
- UE 2 : Pratiques vocales et corporelles
- UE 3 : Culture théâtrale (journal de bord)
- UE 4 : Autonomie de conduite de projet

Eric JACQUET
Responsable pédagogique théâtre

Le 28 avril 21